

CGV-101127

UNIVERSITÉ DE MONCTON

212^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 27 novembre 2010

de 9 h 30 à 12 h 10

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	André G. Richard, président	Sud-Est
Alain Bossé	Nord-Ouest	Ivan Robichaud	Nord-Est
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Pauline Roy	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Jean Soucie	Nord-Ouest
Léandre Cormier	Sud-Est	Mario Thériault	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)		
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	<u>Invités et invitées</u>	
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Yves Gagnon	Nord-Est	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Katherine Gravel	Étudiante (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Ghislain LeBlanc	Étudiant (Moncton)	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Louis Léger	Sud-Est	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Zoé Lessard-Couturier	Étudiante (Edmundston)		

ABSENCES MOTIVÉES : Annie C. Daneault, Danys Delaquis, Vaughne Madden et Luc Vigneault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7.	CORRESPONDANCE	5
	7.1 Lettre de Marc Léger	5
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-100918 ET CGV-101027	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
	9.1 CGV-100918 - UdeM Développement Inc.	5
	9.2 CGV-101027 - Complexe sportif régional (Campus d'Edmundston)	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-101112	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	6
	12.1 Rapport des ressources humaines	6
	12.2 Comité de gouvernance : nomination	11
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-101006	11
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	12
	14.1 Évaluation - sciences religieuses	12
15.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-101029	12
16.	COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER - NOMINATIONS	12
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	13
	17.1 Comité de placement - nominations	13
	17.2 Durée des mandats - présidence des comités	13
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	14
	18.1 Principe directeur du budget 2011-2012	14
	18.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012	14
	18.3 Subvention provinciale spéciale	14
	18.4 Facturation par crédit	15
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	15
	20.1 Étude - Commentaires et réponses du vérificateur externe	16
	20.2 Politique de placement - indice de référence	16
21.	AFFAIRES NOUVELLES	16
	21.1 Remerciements	16
	21.2 Autres	16
22.	PROCHAINE RÉUNION	16

23.	ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	16
24.	CLÔTURE	17
	DOCUMENTS	18
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-17)
	Document C : Procès-verbal CCJ-101006	C(1-15)
	Document D : Politique de sélection des cadres - rectrice, recteur et vice-chancelier ...	D(1-4)
	Document E : Comité de placement	E(1-2)
	Document F : Modifications aux Statuts et règlements (présidence des comités)	F(1)
	Document G : Principe directeur du budget - année financière 2011-2012	G(1)
	Document H : Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012	H(1)
	Document I : Subvention provinciale spéciale	I(1-5)
	Document J : Droits de scolarité par crédit	J(1-2)
	Document K : Étude : commentaires et réponses du vérificateur externe	K(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

9 h 30 : le président, Maître André G. Richard, souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 212^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Charles E. Boudreau, décédé le 28 septembre 2010. Il a été professeur à l'Université de Moncton, Campus de Moncton de 1976 à 1983.

Ina Thériault, décédée le 19 octobre 2010. Elle était la belle-mère de Louis R. Comeau.

Yvonne Castonguay, décédée le 27 octobre 2010. Elle était la mère de Jeannot Castonguay, ancien président du Conseil des gouverneurs et grand-mère de Lynne Castonguay, secrétaire générale.

Thérèse Melanson, décédée le 21 novembre 2010. Elle était une employée à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Alvery (Bill) Ferguson, membre provenant de l'extérieur des régions (Fredericton).

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Modification :

- ▶ Rubrique 17.1, il faut lire : Comité de placement - nominations

Ajouts :

- ▶ 12.2 Comité de gouvernance : nomination
- ▶ 12.3 Autres

R : 01-CGV-101127

Léandre Cormier, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre de Marc Léger

Lettre de M. Marc Léger adressée à Maître André G. Richard, président du Conseil des gouverneurs, annonçant sa démission du Conseil des gouverneurs.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-100918 ET CGV-101027

Correction au procès-verbal CGV-100918

- ▶ Page 7, point 12.3.2, au dernier paragraphe, il faut ajouter la phrase suivante :
« D'autres membres mentionnent qu'il serait bien d'avoir un Code déontologique. »

R : 02-CGV-101127

Mario Thériault, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le procès-verbal CGV-100918, tel qu'il a été modifié, et le procès-verbal CGV-101027 soient adoptés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

9.1 CGV-100918 - UdeM Développement Inc.

Le recteur et vice-chancelier explique que tous les membres nommés au Conseil d'administration de UdeM Développement Inc. ont accepté leur nomination. Les membres sont : Lise Bastarache, Normand Caissie, Louis R. Comeau, James D. Irving, Nassir El-Jabi, Yvon Fontaine et Jacques Lamarre. La première réunion du Conseil d'administration a eu lieu le 16 novembre dernier.

9.2 CGV-101027 - Complexe sportif régional (Campus d'Edmundston)

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs a accepté l'entente proposée entre l'Université de Moncton et la municipalité d'Edmundston au sujet de la construction et la gestion d'un pavillon sportif sur les terrains de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston. La signature des documents juridiques est prévue d'ici deux semaines. Par ailleurs, les travaux de démolition de la mégabulle (terrains de tennis) sont déjà amorcés. Le Complexe sportif régional sera construit à cet endroit.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-17

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) Dossiers prioritaires (examen de la carte des programmes; nouveau gouvernement; relations avec la ville de Moncton; UdeM Développement Inc.; projets d'infrastructure; régimes de retraite; conventions collectives; dotation de postes cadres (vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales, vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines, cadres académiques); évaluation des programmes; groupes sous-représentés; activités de recrutement; activités d'automne (Collation des diplômés, banquet du 50^e à Shippagan, 25^e anniversaire de la Faculté de foresterie, tournoi-bénéfice de golf, hommages à deux diplômés et conférences *L'Acadie 2020*); b) Activités, distinctions et événements divers.

Carte des programmes

Au sujet de l'examen de la carte des programmes, le recteur et vice-chancelier rappelle qu'il s'agit d'un important exercice de réflexion sur l'avenir des programmes de l'Université de Moncton. Le Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton a déposé un rapport final à la réunion du Sénat académique le 29 octobre dernier. Douze recommandations ont été adoptées. Malgré certaines craintes

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

exprimées, l'Université pourra cheminer dans cet important dossier. Plusieurs instances seront interpellées au cours des prochains mois pour assurer la mise en branle des recommandations.

Nouveau gouvernement

À la suite des élections provinciales, plusieurs nominations ont été annoncées au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Madame Martine Coulombe, députée de Restigouche-la-Vallée est la nouvelle ministre de ce Ministère. Elle sera appuyée par Marc Léger, nouveau sous-ministre, Yves Pelletier, nouveau sous-ministre adjoint et René Boudreau, nouveau directeur des affaires postsecondaires.

Par ailleurs, dans sa plate-forme électorale, le Parti conservateur avait indiqué qu'il voulait mettre en place un plan de financement de quatre ans pour les universités. Par conséquent, les quatre universités publiques de la province se concerteront afin de présenter une position commune au gouvernement.

Sondage Maclean's

Récemment, la revue Maclean's publiait son classement annuel des universités canadiennes. Malgré que l'Université de Moncton ne participe plus au sondage, la revue continue de la classer. Depuis 2007, l'Université connaît un classement en dents de scie, passant du 11^e rang au 21^e rang. Le recteur et vice-chancelier explique que 20 % de la cote finale est attribué aux résultats du sondage portant sur la réputation. Cet indicateur de rendement explique en grande partie le résultat final. Certaines analyses statistiques démontrent que si l'on élimine ce 20 % de la cote finale, l'Université figurerait très probablement au 6^e, 7^e ou 8^e rang. À noter que les universités francophones du Québec connaissent un sort similaire.

R : 03-CGV-101127

Liette Dumas-Sluyter, appuyée par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-101112

R : 04-CGV-101127

Roseline Paulin, appuyée par Georges Arsenault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-101112. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines en vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements* pour le Campus d'Edmundston, le Campus de Moncton et le Campus de Shippagan.

12.1 Rapport des ressources humaines (suite)

CAMPUS D'EDMUNDSTON

Années sabbatiques

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Qu'une année sabbatique de type¹ « A » soit attribuée à la professeure et aux professeurs suivants pour l'année universitaire 2011-2012 (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) :

René BLAIS	Secteur sciences humaines
Blanca NAVARRO-PARDIÑAS	Secteur arts et lettres
Luc VIGNEAULT	Secteur sciences humaines.

Qu'une année sabbatique de type « B » soit attribuée au professeur suivant pour l'année universitaire 2011-2012 (du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012) :

Martin DUBÉ	Secteur sciences.
--------------------	-------------------

Attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée au professeur **Stephen WYATT** (Faculté de foresterie) à compter de sa date d'anniversaire d'embauche à l'UMCE.

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée aux professeures suivantes à compter de leur date respective d'anniversaire d'embauche à l'UMCE :

Anne CHARRON	Secteur science infirmière
France CHASSÉ	Secteur science infirmière

R : 04-CGV-101127

Louis Léger, appuyé par Alain Bossé, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions au Campus d'Edmundston telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

CAMPUS DE MONCTON

Années sabbatiques

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeures et professeurs suivants :

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

12.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)**Faculté des arts et des sciences sociales**

Paul CURTIS Département d'anglais	Type ² A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Sylvia KASPARIAN Département d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Denise LAMONTAGNE Département de philosophie et sciences religieuses	Type B	1 ^{er} janvier 2012 au 31 août 2012
Matthieu LEBLANC Département de traduction et des langues	Type A	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
Jean MORENCY Département d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Nelson OUELLET Département d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Guy ROBINSON Département d'administration publique	Type C	1 ^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012
Marie-Thérèse SEGUIN Département de science politique	Type B	1 ^{er} janvier 2012 au 31 août 2012

Faculté d'ingénierie

Nancy BLACK Département de génie civil	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Gabriel LAPLANTE Département de génie mécanique	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Dinh VO-NGOC Département de génie mécanique	Type C	1 ^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012

Faculté des sciences

Abdelaziz NAÏT-AJJOU Département de chimie et biochimie	Type C	1 ^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011
Vartan CHOULAKIAN Département de mathématiques et statistique	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Serge GAUVIN Département de physique et d'astronomie	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Alain HACHÉ Département de physique et d'astronomie	Type A	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
Tang-Hô LÊ Département d'informatique	Type C	1 ^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012

² Selon les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre, et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin ou du 1^{er} juillet au 31 décembre.

12.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)**Nabil SAYARI**Département de mathématiques
et statistique

Type A

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**Marc-André VILLARD**

Département de biologie

Type A

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**Faculté des sciences de l'éducation****Robert BAUDOUIN**Département d'enseignement au
secondaire et des ressources
humaines

Type B

1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012**Aïcha BENIMMAS**Département d'enseignement au
secondaire et des ressources
humaines

Type A

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**Marianne CORMIER**Département d'enseignement au
primaire et de psychopédagogie

Type A

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**Diane PRUNEAU**Département d'enseignement au
primaire et de psychopédagogie

Type C

1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011**Faculté des sciences de la santé et des services communautaires****Geneviève BOUCHARD**

École de psychologie

Type B

1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012**Marc LEBLANC**École de kinésiologie et
récréologie

Type A

1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**Jean SAINT-AUBIN**

École de psychologie

Type B

1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012.

Année sabbatique reportée : L'année sabbatique de type « B » accordée au professeur **Éric HERVET** (Département d'informatique) par le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion tenue le 28 novembre 2009 pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011, a été reportée à la demande de l'Employeur, à l'année universitaire 2011-2012 (du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012).

Attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, il est recommandé :

Que la promotion au rang d'agrégué et la permanence d'emploi soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2011 aux professeures suivantes :

Suzanne DUPUIS-BLANCHARD

École de science infirmière

Anne-Marie LAROCHE

Département de génie civil.

Que la promotion au rang d'agrégué et la permanence d'emploi soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2011 à la professeure et aux professeurs suivants :

Natalie CARRIERÉcole des sciences des aliments, de
nutrition et d'études familiales**Guillaume FORTIN**

Département d'histoire et de géographie

Roger LEBLANC

École de kinésiologie et de récréologie

Gaétan MOREAU

Département de biologie

Alidou OUÉDRAOGO

Département d'administration

Luc TREMBLAY

Département de chimie et biochimie.

12.1 Rapport des ressources humaines (suite)

Que la promotion au rang de bibliothécaire III et la permanence d'emploi soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2011 à la bibliothécaire **Michèle LEBLANC** (Bibliothèque de droit Michel-Bastarache).

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2011 au bibliothécaire **Hector ALVAREZ** (Bibliothèque Champlain).

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2011 aux professeurs suivants :

Jean-Luc BONNAUD	Département d'histoire et de géographie
Nabil SAYARI	Département de mathématiques et de statistique.

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2011 au professeur **Said BERGHEUL** (École de psychologie).

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2011 aux professeures et au professeur suivants :

Andrea CABAJSKI	Département d'anglais
David DÉCARIE	Département d'études françaises
Marie-Noëlle RYAN	Département de philosophie et des sciences religieuses.

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2011 aux professeures suivantes :

Geneviève BOUCHARD	École de psychologie
Janine GALLANT	Département d'études françaises
Sylvia KASPARIAN	Département d'études françaises.

Congés administratifs

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil des gouverneurs (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens (incluant les directrices et les directeurs d'école intégrée), il est recommandé :

Qu'un congé administratif de douze mois soit accordé au professeur **Slimane BELBRAOUE** (directeur de l'ÉSANÉF qui termine son mandat le 30 juin 2011) pour l'année universitaire 2011-2012, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Qu'un congé administratif de douze mois soit accordé au professeur **Claude DIONNE** (vice-doyen de la Faculté d'administration qui termine son mandat le 30 juin 2011) pour l'année universitaire 2011-2012, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

R : 06-CGV-101127

Léandre Cormier, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques, l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions et les congés administratifs au Campus de Moncton tels que présentés dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

12.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)**CAMPUS DE SHIPPAGAN (UMCS)****Année sabbatique**

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Qu'une année sabbatique de type³ « B » soit accordée au professeur **Nicolas LANDRY** (Secteur arts et sciences humaines) pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012.

Attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2011 à la professeure **Emmanuelle TREMBLAY** (Secteur arts et sciences humaines).

R : 07-CGV-101127

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Katherine Gravel, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotions au Campus de Shippagan telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12.2 **Comité de gouvernance : nomination****R : 08-CGV-101127**

Yves Gagnon, appuyé par Jean Soucie, propose :

*« Que **Louis Léger** soit nommé membre du Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Pause de 11 heures à 11 h 13.

13. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-101006**

Voir le Document C, p. 1-15

R : 09-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Zoé Lessard-Couturier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-101006. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

³ Selon les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

14.1 Évaluation - sciences religieuses

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les programmes de Mineure en sciences religieuses et de Certificat en études pastorales ont été évalués par le professeur Raymond Lemieux de l'Université Laval. Le rapport final a été déposé le 10 mai 2010.

Au sujet du programme de Certificat, l'évaluateur recommande le maintien du programme. Au sujet du programme de Mineure, l'évaluateur fait état des points forts et des points faibles. Il note que malgré l'excellence de l'enseignement dispensé et la satisfaction des étudiantes et des étudiants, un conflit important au sein des ressources professorales du secteur a un impact considérable sur le développement du programme. En conséquence, le Comité conjoint de la planification recommande une mesure exceptionnelle, soit celle que le programme soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales pour une durée indéterminée.

R : 10-CGV-101127

Louis Léger, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Mineure en sciences religieuses soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales à compter du 1^{er} janvier 2011.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales procède à une évaluation périodique du programme en s'adjoignant un ou des professeurs ou professeures de la discipline de l'interne ou de l'externe.

RECOMMANDATION 3

Que le Certificat en études pastorales soit maintenu, en y ajoutant les objectifs du programme et en y faisant les modifications jugées nécessaires. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

15. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-101029

Les membres du Conseil des gouverneurs prennent connaissance du rapport de la réunion du Sénat académique du 29 octobre 2010. Le rapport contient les douze recommandations du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton.

16. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER - NOMINATIONS

Voir le Document D, p. 1-4

Le recteur et vice-chancelier quitte la salle pour ce point.

Le président rappelle que monsieur Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, terminera son mandat le 30 juin 2012. La procédure pour sélectionner une nouvelle rectrice ou un nouveau recteur est prévue dans la *Politique de sélection des cadres*. Le président explique la procédure et invite les membres à proposer des noms pour être membre du Comité de sélection.

16. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER - NOMINATIONS (suite)**R : 11-CGV-101127**

Mises en candidature :

Michel Cardin	Proposé par Louis Léger
Pauline Roy	Proposée par Mario Thériault
Lise Bastarache	Proposée par Louis Léger

Michel Cardin, Pauline Roy et Lise Bastarache sont élus, par acclamation, membres du Comité de sélection pour le poste de rectrice ou de recteur et vice-chancelier.

Le Comité commencera ses travaux en janvier 2011.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**17.1 Comité de placement - nominations**

Voir le Document E, p. 1

Membre**R : 12-CGV-101127**

Pauline Roy, appuyée par Roseline Paulin, propose :

*« Que **Danys Delaquis** soit nommé membre du Comité de placement pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Présidence**R : 13-CGV-101127**

Pauline Roy, appuyée par Léandre Cormier, propose :

*« Que **Gilles Lepage** soit nommé président du Comité de placement pour un premier mandat de trois ans. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

17.2 Durée des mandats - présidence des comités

Voir le Document F, p. 1

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, présente un document de travail portant sur la durée des mandats des présidentes et des présidents de certains comités du Conseil des gouverneurs. À la lecture des Statuts et règlements, il appert que le mandat des membres de ces comités est de trois ans renouvelable. Toutefois, les articles pertinents ne précisent pas la durée des mandats des présidentes ou des présidents des comités. Théoriquement, une présidente ou un président pourrait être en poste pendant neuf ans sans devoir renouveler son mandat. Les nouveaux articles proposés visent à rectifier cette situation. Les mandats des présidentes et des présidents des comités du Conseil des gouverneurs, soit le Comité de finance, le Comité de placement, le Comité de vérification et le Comité de gouvernance, seront d'une durée de trois ans renouvelable.

R : 14-CGV-101127

Pauline Roy, appuyée par Katherine Gravel, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées aux paragraphes 22(6), 23(11), 24(7) et 26(8) des Statuts règlements. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que le Comité s'est réuni le 4 novembre dernier. Le Comité a discuté de la subvention provinciale spéciale, la facturation par crédit, le principe directeur du budget 2011-2012 ainsi que de la tarification des logements étudiants 2011-2012.

18.1 Principe directeur du budget 2011-2012

Voir le Document G, p. 1

La présidente du Comité de finance présente le principe directeur du budget pour l'année financière 2011-2012. Elle explique les trois paramètres du principe et elle explique l'importance d'accorder la priorité aux investissements relatifs aux services à la population étudiante et à l'enseignement et la recherche.

R : 15-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Mario Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe directeur du budget - année financière 2011-2012. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012

Voir le Document H, p. 1

La présidente du Comité de finance présente les tableaux portant sur la tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012. Pour l'année 2011-2012, le Comité propose une augmentation de 0 % à 5 % au Campus de Moncton et une augmentation de 4 % au Campus de Shippagan.

Un membre demande pourquoi il y a une augmentation de 4 % au Campus de Shippagan. Le recteur et vice-chancelier explique qu'il est sage de prévoir une réserve pour le parc résidentiel pour ce campus. Il reconnaît que cette réserve devrait être indiquée dans le tableau.

Un membre demande comment l'on procède pour établir les taux. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que, annuellement, son équipe procède à une étude de marché et l'on propose une tarification permettant de demeurer compétitif.

R : 16-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2011-2012 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

18.3 Subvention provinciale spéciale

Voir le Document I, p. 1-5

La présidente du Comité de finance rappelle qu'une subvention provinciale spéciale a été remise à l'Université de Moncton pour réparer une iniquité entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton au sujet des régimes de pension. Le gouvernement provincial n'a pas posé de conditions dans l'utilisation de ces fonds, sauf que ce montant sera remis, en parties égales de 3,1 M\$ par an, sur une période de six ans.

À l'aide d'un document intitulé « Plan d'investissement », la présidente présente un plan d'investissement du montant reçu. Elle présente les priorités d'investissement, notamment le remboursement de la dette de la Banque Nationale et l'élimination du déficit accumulé au fonds de fonctionnement afférent aux versements aux régimes de pension qui auront pour effet de sécuriser les régimes.

18.3 **Subvention provinciale spéciale** (suite)

La présidente présente cinq scénarios. Le scénario 4 présente des avantages tout en demeurant prudent et responsable. Le Conseil note que ce scénario prévoit des réserves pour des paiements spéciaux.

R : 17-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Yves Gagnon, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le scénario 4 proposé dans le plan d'investissement de la subvention gouvernementale spéciale de 18 745 948 \$, incluant la ventilation de la subvention comme présentée à l'annexe 2 du document intitulé Subvention spéciale – Plan d'investissement – novembre 2010. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs, annuellement et jusqu'en 2016, réajuste le plan d'investissement selon l'évolution des paramètres financiers et qu'il soit présenté au Comité de finance pour adoption. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18.4 **Facturation par crédit**

Voir le Document J, p. 1-2

La présidente du Comité de finance rappelle que la date d'entrée en vigueur de la facturation par crédit devait coïncider avec l'implantation des nouveaux programmes reconfigurés. Elle explique que les membres du Comité de finance estiment qu'il serait préférable que les programmes reconfigurés et le nouveau mode de facturation des droits de scolarité par crédit soient implantés au même moment. La présidente précise que les étudiantes et les étudiants ne doivent pas être pénalisés dans ce processus.

R : 19-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Ghislain LeBlanc, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte le report de l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que tous les programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soient complétés et jusqu'à la fin de la période de transition entre les anciens programmes et les nouveaux programmes reconfigurés. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

19. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Yves Gagnon, président du Comité de vérification, explique qu'une réunion a eu lieu le 13 octobre dernier. Les sujets suivants ont été discutés : régimes des fonds de pension, mandat de classification des postes du personnel non enseignant, mandats de vérification en cours et à venir, gestion des risques, fonds de recherche et fonds de fiducie déficitaires 2010.

20. **RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Le président du Comité de placement, André G. Richard, explique que le Comité s'est réuni le 10 novembre dernier. Plusieurs dossiers ont été discutés notamment les régimes de pension, la performance des gestionnaires (dotation et portefeuille des caisses de retraite) ainsi que la recommandation portant sur la réduction du taux de dépenses.

20.1 **Étude - commentaires et réponses du vérificateur externe**

Voir le Document K, p. 1

R : 20-CGV-101127

Léandre Cormier, appuyé par Mario Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le taux de dépenses soit réduit de 5,0 % à 4,5 % à partir de l'année 2011-2012, que la répartition d'actif soit maintenue et que la situation financière du Fonds de dotation soit révisée aux trois ans. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

20.2 **Politique de placement - indice de référence**

Fauchier Partners est le nouveau gestionnaire de fonds de fonds de couverture du Fonds de dotation de l'Université de Moncton. Une souscription de 4,7 M\$ canadiens (environ 10 % des actifs du Fonds de dotation) a été effectuée en date du 30 juin 2010. Ce nouveau mandat est couvert contre les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain. La politique de placement devrait être modifiée afin que l'indice de référence utilisé pour ce mandat soit approprié (CDOR 3 mois + 5 % au lieu de LIBOR 3 mois + 5 %).

R : 21-CGV-101127

Lise Bastarache, appuyée par Léandre Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'indice de référence utilisé pour le fonds de fonds de couverture soit le CDOR 3 mois + 5 %. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 **Remerciements**

Le président remercie les membres suivants qui terminent leur mandat aujourd'hui ou qui ont terminé depuis la dernière réunion : Katherine Gravel, Ghislain LeBlanc, Marc Léger et Mario Thériault.

21.2 **Autres**

Hermel Landry, au nom des membres ayant assisté à la session de formation pour les membres du Conseil des gouverneurs, remercie et félicite Lynne Castonguay pour le travail accompli.

Applaudissements.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le 16 avril 2011.

23. ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Les membres non-votants sortent de la salle, sauf la secrétaire générale. Les membres du Conseil des gouverneurs procèdent à l'évaluation du recteur et vice-chancelier.

24. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 10.

Contresigné le

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale